

Au-delà des discours, l'administration doit protéger réellement ses personnels !

NON À L'INCLUSION FORCÉE

Depuis la rentrée de septembre, les enseignants, AESH et élèves d'une école vauclusienne subissent le comportement très violent d'un élève du CM2 (morsures, insultes, coups avec un bâton, une trottinette, des livres ...).

Tout a été mis en place sur le plan pédagogique (sas de décompression, matériel ...), tous les conseils et protocoles ont été suivis. Rien n'a fonctionné sur le court et moyen terme. La mise en place de ces protocoles et leur échec a eu comme effet une culpabilisation de nos collègues.

Suite à un signalement Danger Grave et Imminent (DGI) déposé par un représentant de la Fédération Force Ouvrière de l'Enseignement (FNEC FP-FO) à la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail de Vaucluse (F3SCT-84), une enquête a été menée conjointement avec l'Administration, comme le prévoit la réglementation.

À l'issue de cette enquête, l'Administration n'a proposé que la reconduction des mesures antérieures qui n'avaient pas permis d'améliorer la situation.

Dans l'attente de l'orientation de cet élève dans une structure spécialisée et adaptée à ses besoins, la FNEC FP-FO a donc demandé l'affectation d'un enseignant titulaire en surnombre.

Face au refus de l'administration, la FNEC FP-FO a exigé, comme la réglementation le prévoit, la tenue d'une F3SCT extraordinaire. Durant cette dernière, réunie le 16 février, le Président de la F3SCT, Secrétaire Général de la Direction Académique, a maintenu son refus.

La FNEC FP-FO a donc soumis au vote l'avis ci-dessous, adopté à l'unanimité :

« Pour répondre à la situation de crise vécue au sein de l'école [...], la F3SCT de Vaucluse demande la mise à disposition d'un enseignant titulaire en surnombre. »

Si la réponse de l'Administration ne répond pas à l'urgence et la gravité de la situation, Force Ouvrière continuera le combat, notamment par la saisie de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) puis de l'Inspecteur du Travail si besoin.

Face à ces situations toujours plus nombreuses, et afin de mettre un terme à la souffrance des personnels comme des élèves qui résulte de l'inclusion forcée et systématique, la FNEC FP-FO revendique le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive, la création des places dans les établissements spécialisés, la création d'un vrai statut avec un vrai salaire pour les AESH.

LES RAISONS SORDIDES DE L'INCLUSION FORCÉE

Coût d'une année de scolarité (en 2020) pour un élève :

- dans le 1^{er} degré : 7 350 € ^[1]
- dans le 2nd degré : 10 360 € ^[1]
- en IME : 43 386 € ^[2]
- en ITEP : 48 845 € ^[2]
- en IEM : 59 232 € ^[2]

^[1] source : INSEE – *Dépenses d'éducation par élève ou étudiant*

^[2] source : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) – *ImportCA et Import ERRD 2020 – ESMS pour enfants en situation de handicap*

AMIANTE : DANGER DE MORT !

Les mercredi 7 et jeudi 8 février 2024, une entreprise est intervenue dans les ateliers d'un lycée professionnel d'Orange pour remplacer les rampes de néons datant de plus de 30 ans. **Cette intervention, n'ayant pas été annoncée, s'est faite en présence des professeurs et élèves, sans qu'ils soient dotés d'équipements de protection individuelle !**

Le changement de ces rampes a généré une quantité de poussières énorme qui s'étaient accumulées sans doute depuis l'installation des néons.

La présence de produits toxiques et en particulier d'amiante ne peut être écartée car pour l'atelier Maintenance des Véhicules et Motos (MVM) en particulier, ces supports de rampes au-dessus des espaces de réparation peuvent avoir accumulé des poussières issues de garnitures de frein, d'embrayage - alors amiantés jusqu'aux années 2000 - dissipées dans l'atmosphère lors de nettoyages par soufflage.

Ayant eu connaissance de cette situation le vendredi 9 février, un représentant de la FNEC FP-FO à la F3SCT de Vaucluse a déposé immédiatement un signalement DGI à la DSDEN.

Des mesures ont été prises dès le lundi suivant :

- mesures d'empoussièrement afin de vérifier la présence ou non de produits toxiques ;
- fermeture de l'atelier MVM dans l'attente des résultats.

Durant la F3SCT de Vaucluse du vendredi 16 février, le Président a annoncé que les mesures devraient être faites d'ici le 19 février, et que les résultats devraient être connus avant la fin des vacances d'hiver.

La FNEC FP-FO a rappelé sa demande que le nettoyage des ateliers soit effectué par des entreprises spécialisées.

La FNEC FP-FO a également condamné le fait que des travaux soient à nouveau réalisés pendant le temps scolaire, mettant alors en danger les personnels et élèves.

La FNEC FP-FO a été à l'origine de l'avis suivant, voté à l'unanimité :

« La F3SCT de Vaucluse, réunie le vendredi 16 février 2024, demande au DASEN de rappeler aux collectivités propriétaires des bâtiments que tous les travaux impactant les conditions de travail et la santé des personnels doivent être coordonnés et planifiés en dehors de la présence des usagers, et en évitant autant que faire se peut le temps scolaire. »

Afin que les risques liés à l'amiante ne soit plus une menace, la FNEC FP-FO revendique l'instauration de mesures de protection de toute urgence dans tous les établissements amiantés du département, ainsi que la mise en place au plus tôt d'un plan départemental de désamiantage.

Elle revendique également des examens médicaux au plus vite pour les personnels exposés actuellement ou par le passé, sans oublier les retraités, au risque d'amiante.

VOS REPRÉSENTANTS FORCE OUVRIÈRE À LA F3SCT DE VAUCLUSE

- Etienne RAOUL, Professeur de lycée, Secrétaire de la F3SCT84
- Marie-Antoinette MOSCA, Professeur de lycée, Secrét.-adj. de la F3SCT84
- Tanguy LANGLET, Professeur des écoles
- Mallory MINANA, Professeur des écoles
- Charles BOULANGER, Professeur de lycée professionnel
- Bouchra SETITO, Professeur de collège
- Blaise LAURENT, Professeur des écoles

SNUDI-FO

20 avenue Monclar
BP 80010 – 84 004
AVIGNON CEDEX 1
04.90.86.65.80
snudi.fo84@free.fr
<https://snudifo84.com/>